

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 2 mai 2017.

**RÉSOLUTION**

2017-096

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**PROJET DE RÉHABILITATION ET DE PROTECTION DU LITTORAL DE PERCÉ**

**AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 5 084 192**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, la Ville voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines propriétés riveraines ainsi que des infrastructures d'égouts sont dorénavant totalement exposées à la suite de la destruction, lors des deux dernières tempêtes, du mur de béton qui faisait office de protection;

**CONSIDÉRANT QUE** les dommages subis affectent la sécurité du littoral, du cœur du centre touristique et du centre-ville de Percé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et coordonner la mise en œuvre du projet de réhabilitation et de protection du littoral du secteur de l'Anse du Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** l'échéancier de mise en œuvre du projet prévoit que les travaux relatifs au réseau d'égout sanitaire représentent la première étape des interventions de la Ville pour sa réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a cédé à la Ville le lot 5 084 192 avec l'engagement qu'elle aménage, à ses frais, environ 75 nouvelles cases de stationnement sur le lot 5 084 192, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à un appel d'offres public afin de respecter l'échéancier du projet et son engagement envers le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à publier un appel d'offres public pour la réalisation des travaux relatifs au réseau d'égout sanitaire dans le secteur concerné et l'aménagement des nouvelles cases de stationnement sur le lot 5 084 192.

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire